

## Critical Raw Materials Act

### Premières considerations

#### Propos introductifs

France Industrie accueille favorablement la proposition législative de la Commission européenne sur la question cruciale de l'accès aux matières premières critiques et stratégiques dont les industries françaises ont besoin pour contribuer à la réduction de nos dépendances stratégiques et à la réalisation de la transition énergétique et numérique, et de notre autonomie stratégique.

Le Critical Raw Materials Act (CRMA) adopte à juste titre **une approche globale** des matières premières critiques et stratégiques (CRM et SRM) couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'extraction au recyclage, et prenant également en compte la dimension de l'approvisionnement externe. **Il s'agit d'un signal très fort et positif, attendu depuis longtemps par l'industrie.**

France Industrie salue également la volonté de la Commission de prendre en compte les nombreuses initiatives nationales sur les matières premières, en particulier **le rapport de Philippe Varin sur les métaux stratégiques** qui contenait plusieurs recommandations au niveau européen.

Parmi les propositions retenues par la Commission figurent notamment un traitement spécifique des aimants permanents, la création d'un réseau européen d'agences nationales sur les matières premières (via le CRM Board), ainsi qu'un système de reconnaissance des normes de mine responsable.

**Le CRMA est donc un premier pas important vers l'émergence de chaînes de valeur européennes résilientes pour les matières premières critiques et stratégiques.**

Cette première étape doit permettre d'ouvrir le débat afin de construire **l'outil le plus complet et le plus adéquat possible pour les chaînes de valeur industrielles européennes**. Pour contribuer à ce débat, France Industrie souhaite partager ses considérations, en particulier sur l'ambition générale de la CRMA, ainsi que sur le cadre financier et réglementaire proposé par la Commission.

En effet, **l'industrie française s'interroge sur la portée effective du CRMA**, que cela soit vis-à-vis de son ambition générale, se limitant aux matières stratégiques à l'horizon 2030, que pour les outils qu'il propose sur le plan financier et réglementaire, **en particulier l'absence de financements dédiés.**

France Industrie souhaiterait ainsi voir la proposition évoluer vers **un texte encore plus ambitieux avec des perspectives de plus long terme, offrant un cadre réglementaire et financier plus prévisible, stable et clair pour l'ensemble de l'industrie française.**

## Considérations et recommandations préliminaires

L'industrie française souhaite ainsi soulever différents points d'attention concernant la proposition de la Commission.

### 1. Un CRMA plus ambitieux :

Tout d'abord, France Industrie considère que, pour construire des chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques résilientes, **l'UE a besoin d'un cadre plus ambitieux**, qui pourrait notamment inclure :

- **Des objectifs plus pertinents et de plus long terme (Article 1)** : Les projets portant sur les matières premières nécessitent des investissements à long voire à très long terme (i.e. minimum 10 ans pour des projets d'extraction). **Des objectifs limités à 2030 ne laissent que trop peu de temps à l'industrie** pour réagir efficacement et s'adapter. Par ailleurs, ces mêmes objectifs portent sur l'ensemble des matières premières stratégiques, ce qui **ne prend pas en compte les spécificités et la maturité de leurs chaînes de valeurs respectives**. Enfin, les objectifs **ne couvrent pas la dimension du stockage** qui peut être pertinente pour certaines matières premières spécifiques, en fonction du développement de l'amont et de l'aval de la chaîne de valeur.
  - Piste de réflexion :
    - Inclure **des objectifs à plus long terme** (2040 et 2050) afin d'anticiper et d'identifier clairement les besoins d'investissement pour l'avenir.
    - Définir, en plus des objectifs généraux, **des sous-objectifs par matières premières**, afin de prendre en compte leurs spécificités.
    - **Envisager l'inclusion d'objectifs de stockage stratégique** pour certaines matières premières très spécifiques amenées à connaître une tension mondiale particulièrement forte et pour lesquelles le stockage s'avère pertinent, comme par exemple l'iridium nécessaire à la production de certains électrolyseurs (PEM).
- **Des listes plus complètes des CRM et des SRM (Articles 3 et 4 et Annexe I et II)** : Plusieurs matières premières très importantes **ne sont incluses que partiellement** dans le champ d'application du texte alors qu'elles s'avèrent être cruciales pour la fabrication de nombreuses technologies stratégiques. C'est notamment le cas du nickel qui ne devrait pas seulement être de « qualité batterie » compte tenu par exemple de son rôle fondamental dans les superalliages employés lorsqu'une forte résistance à de hautes températures est requise (centrales solaires thermiques, centrales nucléaires, propulsion spatiale et aéronautique...) et des terres rares, actuellement restreintes à leur utilisation pour les aimants permanents alors que ces dernières sont essentielles à l'ensemble des secteurs critiques (IRM, éoliennes, satellites, drones...). D'autres matières premières **sont quant à elles totalement absentes** du CRMA : aluminium, chrome, zinc, indium, caoutchouc (gommes naturelles et synthétiques), noir de carbone, anthracite...
  - Piste de réflexion : Appeler à **la prise en compte de ces matières premières dans le CRMA**.
- **Un renforcement plus profond de toutes les chaînes de valeur CRM (Articles 5 à 18)** : La priorisation et l'accélération de « Projets stratégiques » permettant d'atteindre les objectifs du CRMA est une démarche qui va dans le bon sens. Cependant, **aucune incitation n'est prévue pour les projets portant sur les CRM ou pour les projets SRM « non-stratégiques »**.
  - Piste de réflexion :
    - Prévoir des incitations pour les projets CRM et SRM « non stratégique », **sous la forme d'accélération de procédure**, à l'image du NZIA, tout en conservant l'intérêt pour les projets stratégiques (priorisation, intérêt public, coordination, soutien aux financements/à l'acceptabilité...).

## 2. Un cadre financier plus prévisible pour soutenir les projets CRM :

La Commission européenne l'admet dans l'étude d'impact jointe au règlement, **il est difficile d'attirer les capitaux privés pour deux raisons** : le secteur n'est pas encore assez mature et les prix des matières premières sont très volatils.

L'industrie française mais aussi européenne a donc **besoin d'un cadre financier plus prévisible et favorable** :

- **Un financement dédié** : les entreprises françaises regrettent **l'absence d'un fonds de financement dédié aux projets CRM**, qui pourrait apporter la certitude et le soutien nécessaire aux projets visant à réduire nos dépendances stratégiques.
  - Piste de réflexion :
    - **Mettre en place un fonds dédié qui serait établi dans un délai déterminé** (ex : 12 mois après l'entrée en vigueur du CRMA). Cet instrument de soutien pourrait être **complété et soutenu** via différents instruments comme le futur fonds de souveraineté, le renforcement de l'initiative Global Gateway ou encore des PIIECS pour soutenir les matières premières qui ne seraient pas couvertes par les PIIECS existants ou qui ne pourraient profiter pleinement du nouveau cadre temporaire de crise et de transition (TCTF)<sup>1</sup>. Ces financements devront à la fois soutenir la mise en place des projets (CAPEX et OPEX) et la R&D.
    - **Allouer des fonds spécifiques des programmes de R&I de l'UE aux matières premières** nécessaires à la fabrication de technologies stratégiques au-delà de la transition énergétique et numérique (défense, aérospatial...), notamment pour le développement du recyclage des métaux et copeaux ou chute de production.
- **Taxonomie** : **L'inclusion des activités économiques de la chaîne de valeur CRM**, en particulier l'extraction intra-UE et extra-UE, **est nécessaire pour assurer notre approvisionnement** en CRM.
  - Piste de réflexion : Poursuivre la démarche de France Industrie de **se montrer favorable à l'inclusion de ces activités dans la taxonomie** et **donner un mandat officiel** à la Plateforme pour la finance durable, pour travailler sur ce sujet, et lui imposer un calendrier pour publier des propositions.

## 3. Un cadre réglementaire plus clair et plus adapté aux besoins de l'industrie :

En outre, France Industrie souhaite souligner que si l'objectif du CRMA est de renforcer l'accès de l'UE aux CRM et la résilience du marché unique, **ce qui est attendu des entreprises**, en particulier en ce qui concerne le partage des données, le reporting et la circularité, **reste très flou**.

L'industrie française appelle donc à **un cadre réglementaire plus stable et plus clair** :

- **Partage des données et obligations de reporting (Articles 19 à 24)** : les critères et les procédures de sélection des "opérateurs de marché clés" et des "grandes entreprises qui fabriquent des technologies stratégiques consommatrices de SRM" **ne sont pour le moment pas définis clairement**. Par ailleurs, **la sécurisation des données des entreprises n'est que très peu garantie**. Enfin, la publication des résultats des stress tests et des audits **pourrait porter atteinte aux intérêts des industriels européens**. En outre, exposer leurs vulnérabilités et avoir un effet dommageable sur leur compétitivité et poser des risques en termes de sécurité nationale lorsqu'il s'agit de secteurs sensibles tels que la santé ou la défense.
  - Piste de réflexion :
    - **Définir et délimiter plus clairement les obligations** qui pourraient incomber aux entreprises.
    - **Définir et identifier les étapes de transformation sous capacitaires** afin d'assurer la bonne conduite des « stress-test ».

---

<sup>1</sup> Les nouvelles dispositions adoptées par la Commission européenne sur les aides d'État ne bénéficient qu'à la production et au soutien au développement d'une chaîne de valeur pour les secteurs des **batteries, des panneaux solaires, des éoliennes, des pompes à chaleur, des électrolyseurs et du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone**.

- **Clarifier la manière dont la Commission européenne souhaite contrôler** que les entreprises visées par les obligations d'adoption de mesures d'atténuation des risques rapportent effectivement à leur conseil d'administration les résultats de leurs audits et stress tests (Article 20).
- **Rendre volontaire les enquêtes transmises par les États membres** aux opérateurs de marchés clés opérant au long de la chaîne de valeur des CRM (Article 23)
- Mettre en place **un système spécifique de traitement sécurisé des données**, notamment vis-à-vis des stress-test. Il pourrait notamment s'agir d'agréger au niveau sectoriel les données individuelles transmises par les entreprises, et pourrait être effectué par les agences nationales habilitées, telles que l'OFREMI en France.
- **Aimants permanents et cohérence législative (Articles 27 et 28)** : La prise en compte spécifique des aimants permanents est saluée par l'industrie. Néanmoins, **ces dispositions sont sources d'incertitude réglementaire** car remplaçables via des actes délégués découlant du règlement Ecodesign. En outre, un acte délégué pourrait être adopté à partir de 2031, **ce qui retarde d'autant les investissements**.
  - Piste de réflexion : Donner la **priorité à l'acte délégué adopté en vertu du CRMA** sur celui découlant du règlement Ecodesign et inviter la Commission européenne à adopter tous les actes délégués relatifs aux aimants permanents **avant 2030**.
- **Certifications internationales (Article 29)** : Les entreprises françaises se félicitent de la proposition de la Commission de **reconnaître les efforts RSE déployés par les entreprises** opérant sur les chaînes de valeur des CRM pour promouvoir un modèle plus durable. Cependant, les critères de reconnaissance des standards miniers **sont trop généraux et imprécis**.
  - Piste de réflexion : **Affiner et renforcer les critères** afin de ne conserver que les certifications les plus ambitieuses et vertueuses, **telles que l'ICMM et IRMA**.
- **Recyclage et circularité (Article 25)** : La proposition de CRMA ne répond pas suffisamment à l'immense défi de développer une filière du recyclage des CRMs en Europe. Premièrement, le CRMA se **repose sur les plans de circularité développés par les États membres**, n'y associant aucun moyen réglementaire et financier, et risquant d'aboutir à **une forte divergence de mise en œuvre entre les États membres**. Par ailleurs, le CRMA **néglige la question du recyclage des chutes/copeaux de métal ou autres matières générées pendant le processus de production**, pourtant particulièrement intéressant pour réduire nos dépendances aux importations. Enfin, il est nécessaire de prévoir **un soutien fort en faveur de la R&D&I** afin de soutenir le développement de solutions de substitution, de recyclage des matériaux et d'efficacité dans l'usage des ressources.
  - Pistes de réflexion :
    - **Préciser les actions annoncées en la matière dans la communication accompagnant le CRM**. En particulier, le contenu du plan d'action coordonné sur les matériaux avancés et le plan stratégique de R&D annoncé doivent être clarifiés et faire l'objet d'une consultation rapide des parties prenantes.
    - **Soutenir le développement de l'ensemble des processus de recyclage des matières premières pré- et post-industrielles** dans l'optique d'assurer l'approvisionnement en matières secondaires de haute qualité, nécessaires pour répondre aux différentes obligations de réincorporation.
- **Participation des opérateurs économiques au CRM Board (Article 35)** : Aucune structure de représentation des opérateurs économiques n'est prévue dans le cadre du CRM Board.
  - Piste de réflexion : Prévoir la création d'un **sous-groupe permanent réunissant des organisations représentantes des industries** présentes tout au long de la chaîne de valeur des matières premières critiques et stratégiques (tant amont qu'aval) ou encore des membres de l'Alliance européenne pour les matières premières (ERMA).

#### 4. Des partenariats internationaux solides pour assurer et diversifier l'approvisionnement en CRM :

Enfin, France Industrie reconnaît l'importance accordée par la Commission aux partenariats stratégiques internationaux du CRMA. En effet, **l'Europe n'est pas autosuffisante en matière d'approvisionnement en CRM, et n'aspire pas à le devenir complètement.**

Elle a donc **besoin de construire des partenariats solides pour assurer et diversifier son approvisionnement en CRM et créer un cadre favorable et stable pour les entreprises européennes souhaitant investir dans les pays tiers :**

- **Accords commerciaux et d'investissement** : les chaînes de valeurs CRM nécessitent un cadre réglementaire particulier, du fait de la nécessité de garantir les approvisionnements sur un temps long, sur lequel se déploient les projets CRM, en particulier les projets d'extraction, qui nécessitent donc **une protection particulière de ces investissements.**
  - Piste de réflexion : Engagement de la Commission à **développer des accords commerciaux et de protection des investissements en tenant compte de la spécificité des chaînes de valeur des CRM**, et des pays où les gisements les plus importants sont connus à ce jour, tels que l'Indonésie pour le nickel et l'Amérique latine pour le lithium.